

# Plan Canicule

## Vivre chez soi cet été à Villemoustaussou

Dans le cadre du plan national canicule, le Maire a institué un registre nominatif\* des personnes âgées de 65 ans et plus et des personnes handicapées de sa Commune, vivant à leur domicile et qui en font la demande.

### Pourquoi ce registre?

Pour organiser, en cas de déclenchement par Monsieur le Préfet du plan d'alerte et d'urgence pour la canicule, un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre. Ce registre ne peut être communiqué qu'à Monsieur le Préfet à sa demande.

### Comment s'inscrire ?

En renvoyant le coupon-réponse ci-dessous. Les personnes peuvent s'inscrire d'elles-mêmes, mais un tiers (parent, voisin, médecin traitant, etc.), qui constate une situation qui l'interpelle peut également le faire. Cette demande doit être faite par écrit. Votre inscription vous sera confirmée par courrier. La procédure de radiation de la liste peut être effectuée à tout moment sur simple demande.

*\* la demande d'inscription est volontaire et la déclaration facultative*

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Le cas échéant, les coordonnées des services d'aides en place : .....

Nom et coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence : .....

Nom et qualité de la personne effectuant la demande : .....

Date et signature :